



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 12 FEVRIER 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-013 /7-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 JANVIER 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J.L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, J. VIAL, D. ZAMBON

Représentés : R. REVIL, L. MOGORE L. TRICOLI. N. CHARLETY

Absent : A. COLLIN

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES : Apurement du compte 1069 du budget principal

Rapporteur : Y. Allardin

EXPOSE : Dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57 à partir de l'exercice 2021, le compte 1069 doit, obligatoirement, être apuré dès l'exercice 2020.

L'instruction comptable M14 a été mise en place au 1er janvier 1997. Cette instruction a introduit le principe des rattachements des charges et des produits.

A cette occasion, le compte 1069 (compte non budgétaire) a été utilisé afin de permettre la transition entre l'ancienne instruction et la nouvelle et pour éviter que l'introduction du rattachement des charges à l'exercice n'entraîne un accroissement des charges trop important lors du 1er exercice. Ce dispositif a conduit à financer des charges réelles par une recette d'ordre, par prélèvement sur les réserves.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission des Finances et Administration Générale en date du 3 février 2020 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

De procéder à l'apurement du compte 1069 consistant en la rédaction d'un mandat d'ordre mixte (opération semi budgétaire) au compte 1068 sur l'année 2020.

Pour le Budget Principal, le montant du compte 1069 est de 70 941,29 €

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

